

Les bonnes pratiques pour que la propriété intellectuelle soit l'affaire de tous en entreprise !

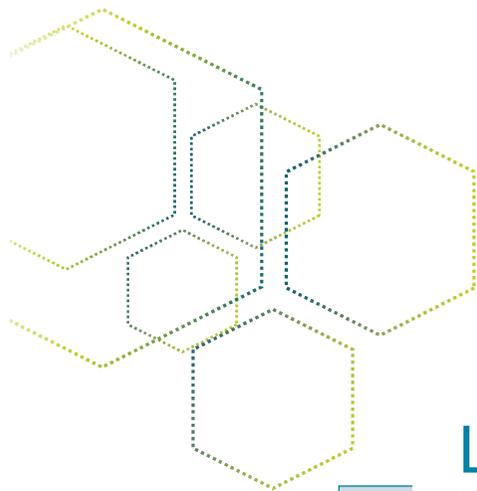
04.05.2021

inpi **Elsa OELHOFFEN** Juriste, Chargée d'affaires PI
Elodie VITRAC Ingénieur, Chargée d'affaires PI



Stéphane VERDURE, Responsable du Bureau de Toulouse CPI Brevets
CPI Brevets - Mandataire OEB
CPI Marques & Modèles - Conseil Européen en Marques & Modèles



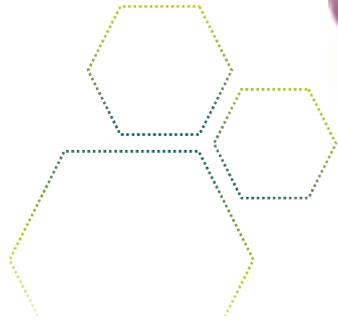


Les bons réflexes à adopter dès le démarrage d'un projet

Les outils adaptés pour protéger sa création et son entreprise

La PI, c'est aussi une stratégie d'entreprise





BARRE LAFORGUE

GRUPE **IP**SILON





BARRE LAFORGUE

GRUPE IPSILON

Nos points forts

-  Présence aussi bien en **région** qu'à l'**international**
-  Cabinet à **croissance externe dynamique**
-  Reconnus pour notre **excellence dans les classements**
-  Unique **cabinet français** de Conseil en Propriété Industrielle ayant sa propre **équipe d'experts américains aux USA**
-  Implication dans de nombreuses **due-diligences IP**
-  Offre **spéciale start-up**

Cabinet BARRE-LAFORGUE (Groupe IPSILON)



BARRE LAFORGUE
GROUPE IPSILON

Cabinet de Conseil en Propriété Industrielle



Protéger les
innovations, marques
et créations



Comprendre l'activité des
entreprises pour mieux
comprendre leurs enjeux



Accompagner les
entreprises avec une
approche tarifaire simple

Top 10

Des cabinets
français

8

Bureaux
en France, Europe
et US

3600

Clients

26M€

Chiffre
d'affaires



La PI au service des start-up



Donner une image innovante de l'entreprise

Créer les conditions d'une croissance durable



Limiter les risques de contrefaçon

Anticiper les attaques en justice des concurrents



Convaincre des investisseurs potentiels





Notre mission à vos côtés

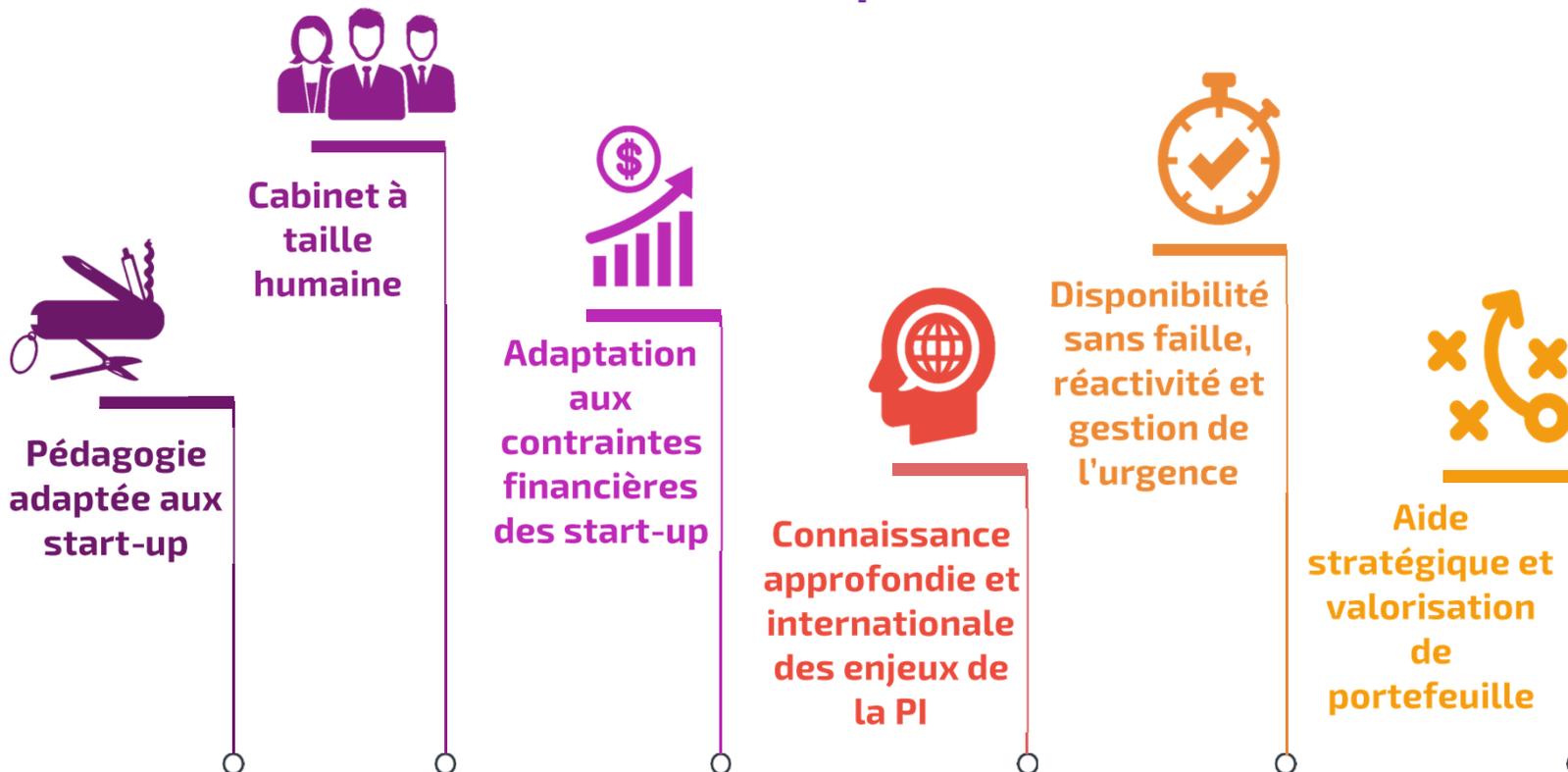




BARRE LAFORGUE

GRUPE **IPSI**LON

Nos atouts pour vous

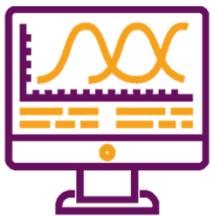




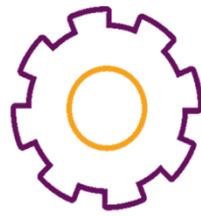
BARRE LAFORGUE

GRUPE IPIILON

Nos domaines techniques



Telecom, IT,
Electronique,
Software



Mécanique



Physique,
Optique



Chimie



Cosmétique,
Pharmacie



Biotechnologies

#Nanotechnologie #Robotique #Agtech #Hardware #IoT #Mobilité #Energie #Environnement #Telecom
#VéhiculeElectrique #Optique #MachinesAgricoles #Armement #Spacetechn #SystèmesSecurité #Smartcity
#Sismologie
#Software #Browser #Apps #BasesDeDonnées #Cryptographie #TraitementImages
#Cybersécurité #SaaS #Deeptech #Data
#Biotech #Cosmétique #Biologie #Génétique #Cancérologie #Nutrition #DispositifsMédicaux #Medtech
#SynthèseOrganique #SilverEconomy #Wellness
#Micro-encapsulation #Cryogénéisation #E-health

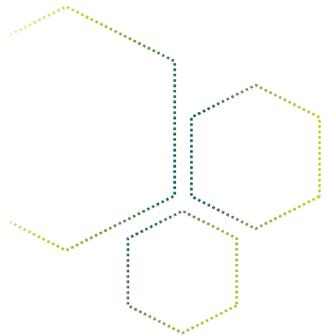


INPI

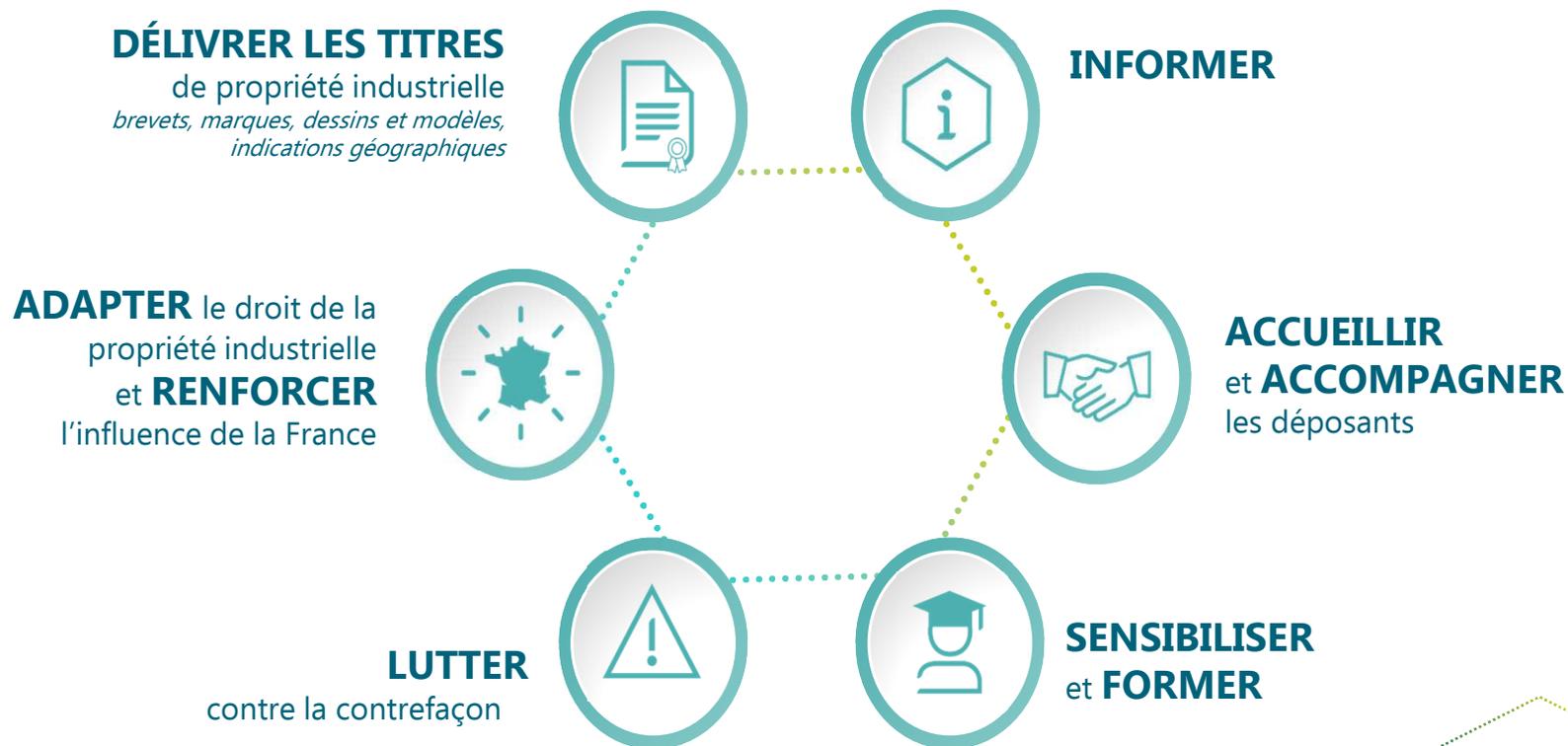


1951-2021 : 70 ANS AU SERVICE DE L'INNOVATION
ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES
#70ANSINPI



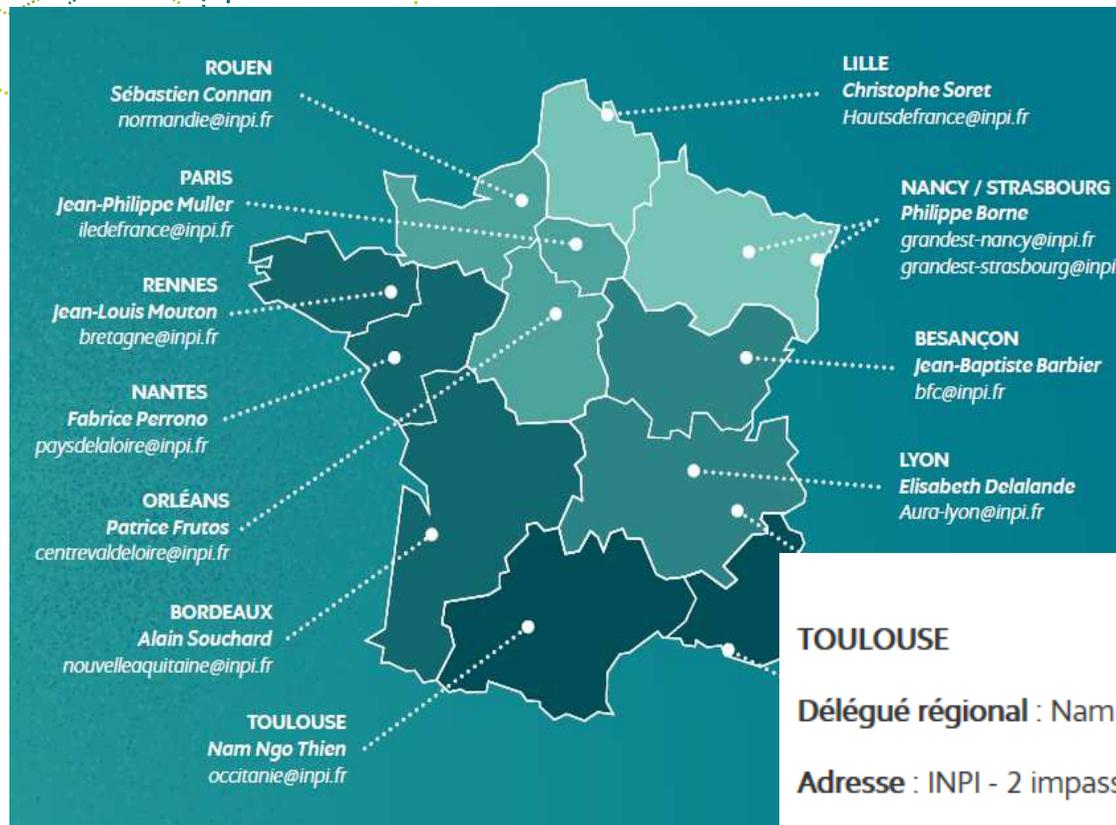


Un ORGANISME de SERVICE PUBLIC dédié à la **COMPÉTITIVITÉ** des **ENTREPRISES**



Nos EXPERTS vous accompagnent !

70 chargés d'affaires en France



La délégation
régionale

TOULOUSE

Délégué régional : Nam NGO THIEN

Adresse : INPI - 2 impasse Marcel Chalard - Parc de Basso Cambo - BP 10656

31106 Toulouse Cedex 01

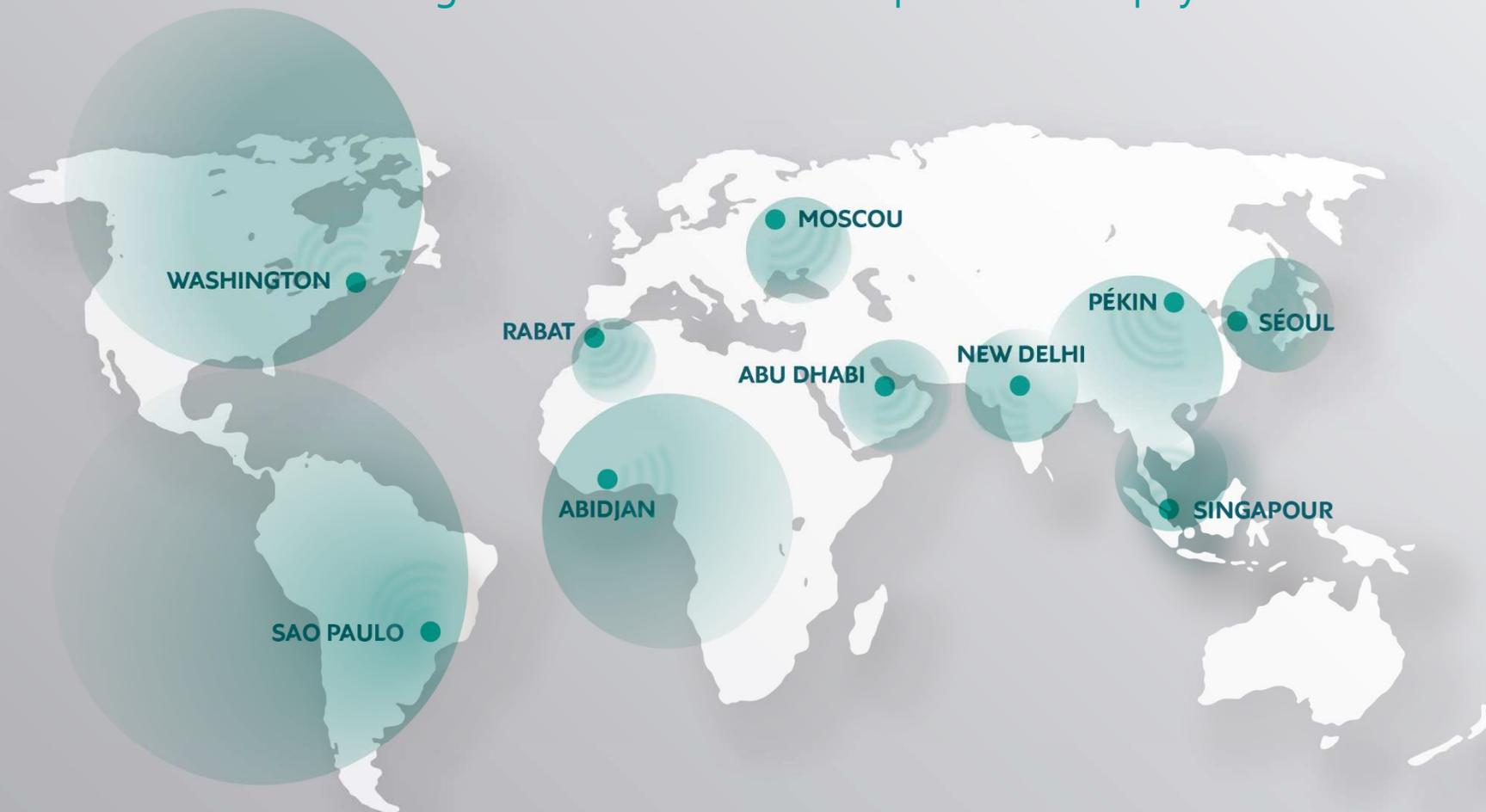
Mél : occitanie-toulouse@inpi.fr

INPI DIRECT :
01 56 65 89 98



Nos **EXPERTS** vous accompagnent !

10 délégués internationaux sur près de **100** pays





Un **ACCOMPAGNEMENT** adapté à tous les **BESOINS**

INITIER



INITIER



ENCOURAGE



PERFECTIONNER



PASS PI

UNE AIDE FINANCIÈRE* SUR-MESURE

INTERNATIONAL

Marque
Design
Brevet

BREVET

Recherche et Veille Brevet
Cartographie des inventions
Liberté d'exploitation et brevetabilité
État de l'art

PASS
PI

NUMÉRIQUE

Protection du numérique
Cyber sécurité

CONTRAT

Accompagnement contractuel

FINANCE

Évaluation actifs PI
Maîtrise fiscalité PI

DÉFENSE

Analyse pré contentieuse

**Dispositif financier prenant en charge jusqu'à 50 % de dépenses en propriété intellectuelle
Critères d'éligibilité : accordé au maximum trois fois dans la vie de l'entreprise, avec un plafond de 5 000 euros.*



inpi

Brochures et bases de données disponibles sur www.inpi.fr



Entrée en vigueur du premier accord PPH entre l'INPI et l'Office des brevets du Japon

Les déposants français peuvent requérir une accélération de leur procédure au Japon depuis le 1er janvier 2021.

[En savoir plus](#)



L'INPI participe au déploiement du fonds de subvention européen en faveur des droits de propriété intellectuelle des PME

L'EUPO lance un fonds de subvention de 20 millions d'euros (Ideas Powered for Business SME Fund) destiné à améliorer l'accès aux droits de PI des PME implantées dans l'UE.

[En savoir plus](#)



L'achat inte baisse er

Les Français et les is propriété intellectuelle D.

Info Création du mot de passe : il doit comporter plus de 12 caractères dont au moins un caractère spécial comme @\$#!*%&_<>~*.

Bienvenue sur DATA INPI

Je cherche dans toutes les bases (Entreprises*, Marques, Brevets et Dessins & Modèles)

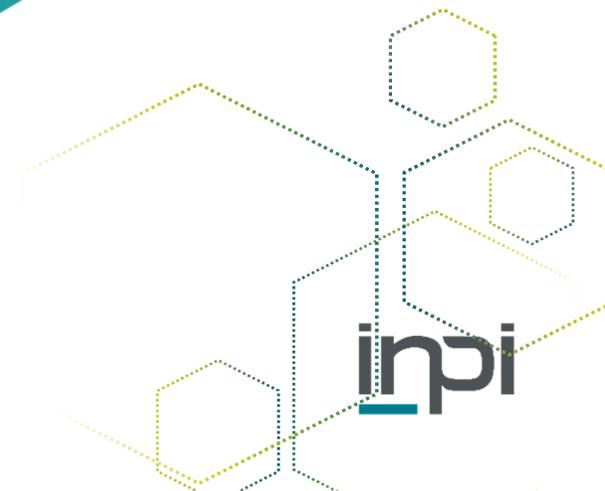
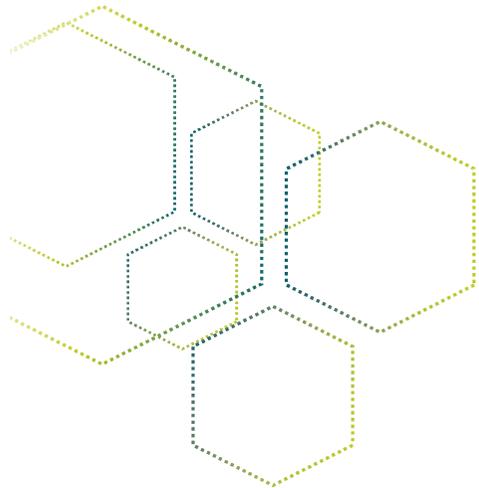
[Recherche avancée](#) [Aide à la recherche](#)

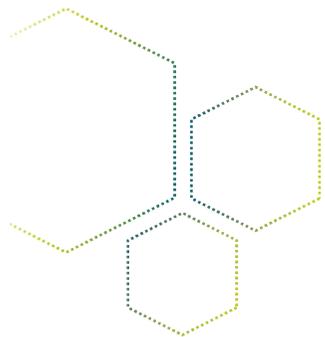
*données issues des greffes des tribunaux à compétence commerciale centralisées dans le Registre national du commerce et des sociétés (RNCS)

DATA INPI LES DONNÉES DE L'INPI

[Entreprises](#) [Titres de Propriété Industrielle](#)

France





Mon idée est elle protégeable ?



- ▶ une idée...un concept n'est pas protégeable en soi...
- ▶ les idées sont de libres parcours
- ▶ Cependant, **l'expression**, la **matérialisation** de cette idée est susceptible de **protection(s)**



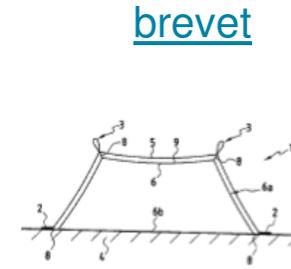
Source des images : OEB





matérialisation d'une idée

Solution technique à problème technique



Un nom, un logo, un signe distinctif

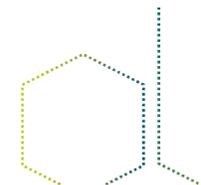


Une apparence visuelle esthétique

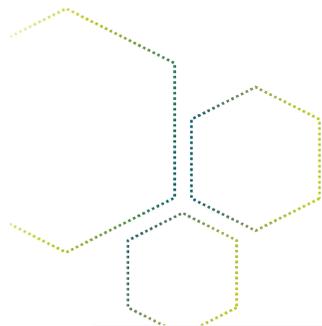
Dessin&modèle



Droits d'auteur



inpi



000307707-0001 - QUECHUA [+ info](#)



Design information

Design number **000307707-0001**
Filing date **10/03/2005**
Locarno class number **21.04**
Indication of the product **Tents**
Design status **Registered and fully published (A.1.)**
Reference **TENTES03/2005**

Dessins et modèles français

 [ajouter à ma liste](#)

Référence du modèle : 051140 - 001

Numéro d'enregistrement : 051140

Date de dépôt : 2005-03-03

Lieu de dépôt : INPI LILLE

Date de fin de validité : 2015-03-03

Classification de Locarno : 2104

Nombre total de modèle dans le dépôt : 2

Objet : Tente

Déposant : DECATHLON, SA 4 boulevard de Mons, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, (FR) (SIREN 306138900)

Mandataire : DECATHLON CAMPUS, Flavienne GUERIN 4 boulevard de Mons, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, (FR)

Bulletin de publication : 2005-15

Date de publication : 2005-07-29

Informations complémentaires :

- Publication suite à une prorogation à 10 ans

Nombre de reproduction du modèle : 1



Dessins & Modèles Français et communautaires



Marques

1 **2^e twoseconds** Marque de l'Union européenne

Dépôtant : DECATHLON
 Numéro : 8423785
 Classe : 25



Apuyer à ma table

2 **2^e TVMO SECONDS** Marque internationale

Dépôtant : DECATHLON
 Numéro : 512641
 Classe : 25



Apuyer à ma table

3 **2^e TVMO SECONDS** Marque française

Dépôtant : DECATHLON, Société Anonyme
 Numéro : 335275
 Classe : 25
 Statut : Marque renouvelée



Apuyer à ma table

4 **2 SECONDS** Marque internationale

Dépôtant : DECATHLON
 Numéro : 545222
 Classe : 25

2 SECONDS

Apuyer à ma table

5 **2 SECONDS** Marque française

Dépôtant : DECATHLON, Société Anonyme
 Numéro : 231287
 Classe : 25
 Statut : Marque renouvelée

2 SECONDS

Apuyer à ma table

3 **QUECHUA** Marque de l'Union européenne

Dépôtant : DECATHLON
 Numéro : 882712
 Classe : 11, 14

Apuyer à ma table

4 **QUECHUA** Marque internationale

Dépôtant : DECATHLON
 Numéro : 122801
 Classe : 11, 14

QUECHUA

Apuyer à ma table

5 **QUECHUA** Marque française

Dépôtant : DECATHLON, Société Anonyme
 Numéro : 221214
 Classe : 11, 14
 Statut : Marque renouvelée

QUECHUA

Apuyer à ma table

6 **QUECHUA** Marque de l'Union européenne

Dépôtant : DECATHLON
 Numéro : 479122
 Classe : 6, 25, 27

Apuyer à ma table

7 **QUECHUA** Marque de l'Union européenne

Dépôtant : DECATHLON
 Numéro : 602201
 Classe : 18, 21, 24, 28

Apuyer à ma table

8 **QUECHUA** Marque internationale

Dépôtant : DECATHLON
 Numéro : 67122
 Classe : 6, 9, 10, 25, 24, 28, 29

QUECHUA

Apuyer à ma table

9 **QUECHUA** Marque française

Dépôtant : DECATHLON, Société Anonyme
 Numéro : 341222
 Classe : 6, 9, 10, 25, 24, 28, 29
 Statut : Marque renouvelée

QUECHUA

Apuyer à ma table

10 **QUECHUA** Marque internationale

Dépôtant : DECATHLON
 Numéro : 70271
 Classe : 2, 4, 6, 9, 11, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31

QUECHUA

Apuyer à ma table

11 **QUECHUA** Marque française

Dépôtant : DECATHLON, Société Anonyme
 Numéro : 671212
 Classe : 2, 11, 18, 20, 21, 22, 24, 25, 26
 Statut : Marque renouvelée

QUECHUA

Apuyer à ma table



Exemple de demande de brevet

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
 PARIS

(11) N° de publication : **2 877 966**
(à utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national : **04 12210**

(51) Int. Cl. : E 04 H 15/40 (2006.01)

(12) **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

(22) Date de dépôt : 17.11.04.

(23) Priorité :

(43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 19.05.06 Bulletin 09/20.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(64) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : PROMALES Société anonyme — FR.

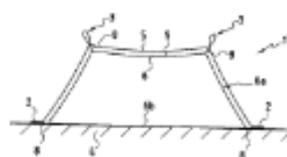
(72) Inventeur(s) : METTAVANT BENJAMIN.

(73) Titulaire(s) :

(84) Mandataire(s) : BEAU DE LOMENIE.

(54) **TENTE AUTO-DEPLOYABLE COMPRENANT UNE CHAMBRE INTERIEURE.**

(57) La tente auto-déployable comprend:
 une structure en arceaux comportant une boucle d'embase (2) et au moins une boucle supérieure (3) et une toile de toit (5) solidaire des boucles d'embase (2) et supérieure (3).
 Elle comporte de plus une chambre intérieure (6), disposée sous la toile de toit (5), ayant une partie haute (6a) qui est solidaire de la boucle supérieure (3) par des moyens souples d'écartement (8) et une partie de fond (6b) qui est solidaire de la boucle d'embase (2).
 En position déployée, la tension de la toile de toit (5) et de la chambre intérieure (6) est telle qu'elles sont tendues à distance l'une de l'autre par les moyens d'écartement (8).



TENTE AUTO-DEPLOYABLE COMPRENANT UNE CHAMBRE INTERIEURE

La présente invention concerne une tente auto-déployable, c'est-à-dire une tente présentant une structure en arceaux flexibles, solidaire de la toile de toit, ladite tente pouvant être repliée dans une configuration minimale de stockage

5 circulaire et plate, par simple déformation de la structure en arceaux et pouvant se déployer en volume dans la configuration usuelle d'une tente par simple libération des contraintes de déformation de la structure en arceaux. Elle concerne plus particulièrement une tente auto-déployable qui est équipée d'une chambre intérieure.

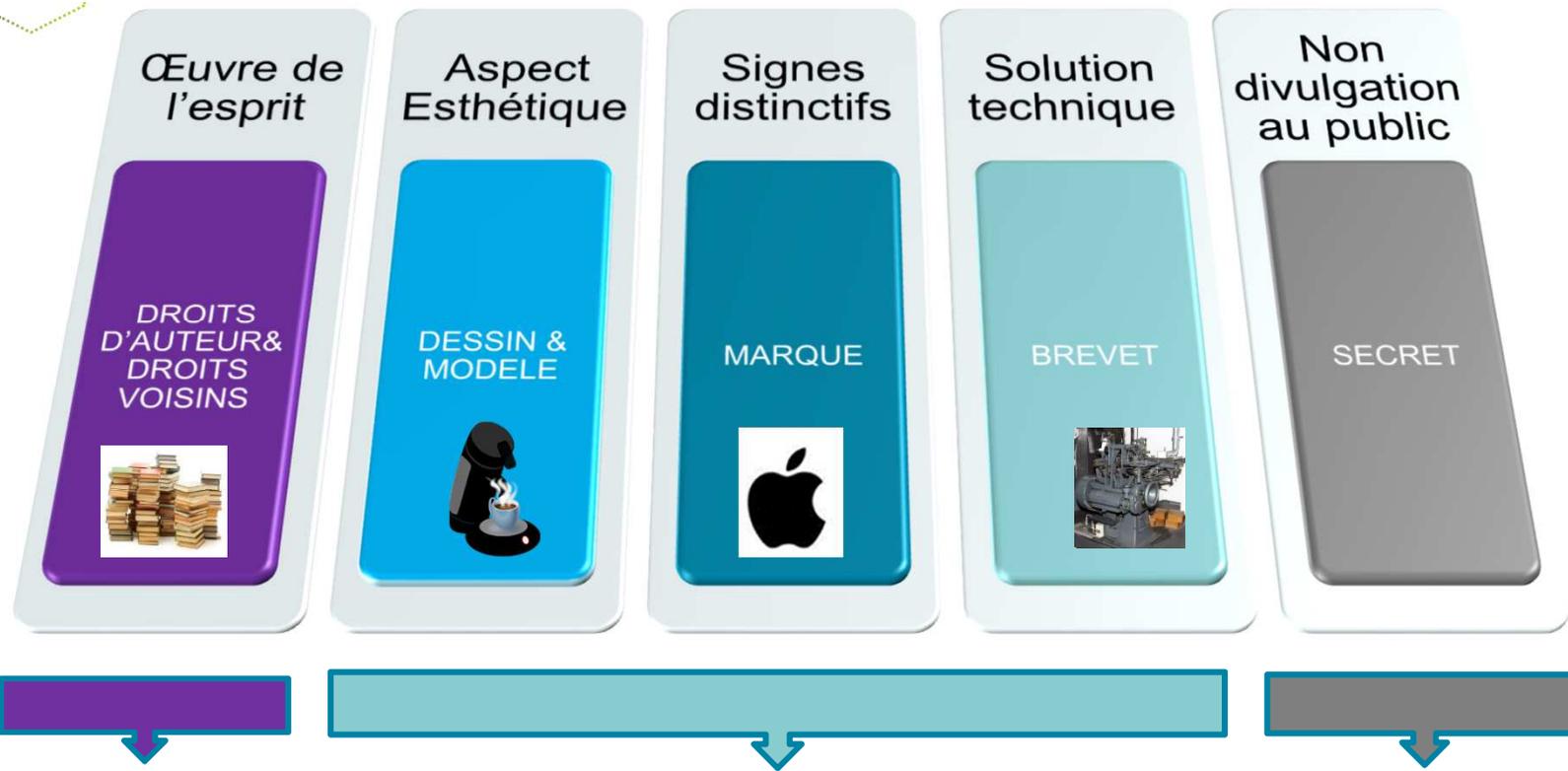
10 On connaît, par exemple par le document US.3.990.463, une tente à structure en arceau, dont l'arceau se présente sous la forme d'une boucle continue d'un matériau flexible et déformable qui peut être repliée sous la forme d'une boucle de dimension plus réduite, laquelle présente un effet ressort. Cette structure en arceaux est solidaire d'au moins une toile de toit, éventuellement d'un tapis de sol. Sur la figure 1 du document US.3.990.463, on voit clairement que la structure en arceaux flexibles forme une boucle supérieure qui définit la mise en volume de la tente. Pour que cette mise en volume soit complète, il importe cependant de fixer la toile de toit au sol en exerçant une traction aux quatre coins de la toile de toit. A ce titre la tente du document US.3.990.463 n'est pas totalement auto-déployable puisque sa mise en volume nécessite une intervention manuelle de l'opérateur. Les figures 5 à 20 de ce document montrent le mode opératoire pour le repliement de la tente, jusqu'à atteindre la configuration repliée à effet ressort de la structure en arceaux.

25 Une tente totalement auto-déployable, qui ne nécessite pas d'intervention manuelle pour obtenir la mise en volume définitive, est connue par exemple par le document US.5.163.461. Selon ce document, la structure en arceaux comporte non seulement une boucle supérieure mais également une boucle d'embase elle-même solidaire de la toile de toit, ladite boucle d'embase définissant la périphérie de la toile de toit. Dans ce document, la structure d'arceaux est continue, constituée d'une succession de tiges flexibles





CHOISIR LES BONS OUTILS DE PROTECTION

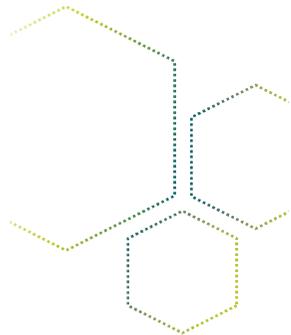


Droit privatif sans formalité

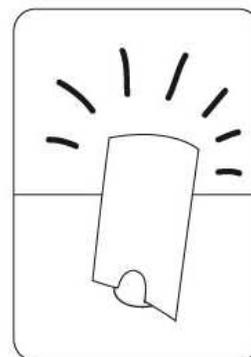
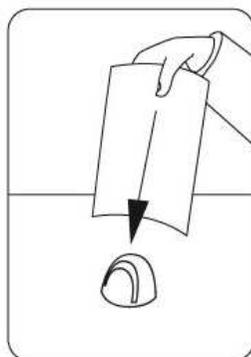
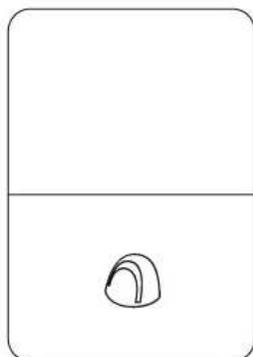
Droit privatif consacré par un titre de propriété /publication

Pas de droits privatifs



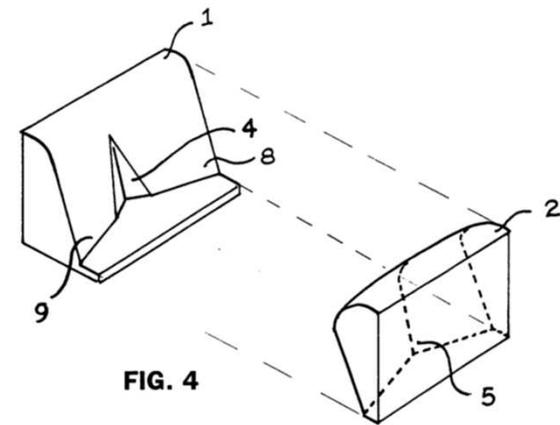


Source : site
<https://www.mypageup.com/fr/>



Exemple d'une revendication

http://www.mercateo.fr/minigallery.jsp?ViewName=live_fr-showGrossColumn&CatalogID=938&SKU=336244300&image=0



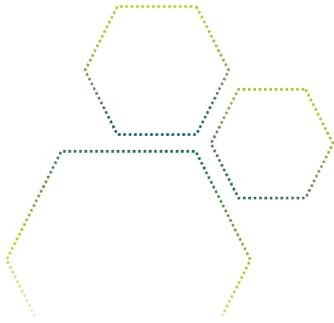
6

FIG. 4

REVENDICATIONS

- 1) Dispositif mobile pour maintenir toute feuille de papier proche de la verticale afin d'en faciliter la visualisation caractérisé en ce qu'il comporte une partie arrière (1) pourvue d'au moins deux zones d'appui droite et gauche (8) (9) légèrement inclinées vers l'arrière et entre lesquelles est ménagé un évidement (4) et une partie avant (2) comportant en vis-à-vis de l'évidement (4) une zone en saillie (5) destinée à pénétrer dans l'évidement (4) et entre lesquelles peut être introduite la feuille (3) à maintenir de sorte que lors de l'introduction de la
- 10 feuille (3) dans le dispositif, la saillie (5) imprime au bas de la feuille (3) un pli vertical (6) qui coude la feuille et crée, en direction des angles supérieurs de la feuille (3) des lignes de force (7) qui tendent et rigidifient ladite feuille (3).





Recherche

- Recherche par nom de marque
- Recherche sur le logo
- Recherche par numéro
- Recherche avancée

Ma liste (0)

Notice complète



Je sers
mon avis



Retour à la liste de résultats

Reformuler votre recherche

4 / 4

4 résultats trouvés pour votre requête : PAGE UP, dans les marques en vigueur en France

Notice complète

Copie de la marque au BOPi

Marque francisée

Marque : PAGE UP

Type : Marque Verciale

Classification de Nice : 16 ; 35

Produits et services

- Articles de bureau (à l'exception des machines) Publicité

Déposant

- DILL Etienne, 249 Impasse des Vignes, Charente-leve, 74150 MOYE, FR
- SPRES Joel, 26 Rue Camoëta, 92150, SURESNES, FR

Mandatitaire / destinataire de la correspondance : Cabinet HARLE et PRELUP, 14116 Rue Bailu, 75009, PARIS, FR

Numéro : 95501562

Statut : Marque renouvelée - revendiquée comme ancienneté par EUTM

Revendiquée comme ancienneté par EUTM :

- EUTM000446005

Date de dépôt / Enregistrement : 1995-12-16

Lieu de dépôt : INPI, PARIS

Historique

- Publication 1996-01-26 (BOPi 1996-04)
- Enregistrement sans modification (BOPi 1996-22)
- Renouvellement sans limitation Dossier no 2303022 ou 2005-12-15 (BOPi 2006-46)
- Renouvellement sans limitation Dossier no 2604578 ou 2015-12-16 (BOPi 2016-12)



Ajouter à
ma liste



Recherche

- Recherche par classe
- Recherche avancée

Liste des résultats (vue vignette)

 Imprimer  Ajouter tous les éléments à ma liste  Reformuler votre recherche

Affiner votre recherche

- Sous-Classes
 - 1902 (12)
 - 1003 (1)
- Nom du déposant/titulaire
 - dill etienne (12)
 - etienne et pas... (1)

 Ma liste (0)

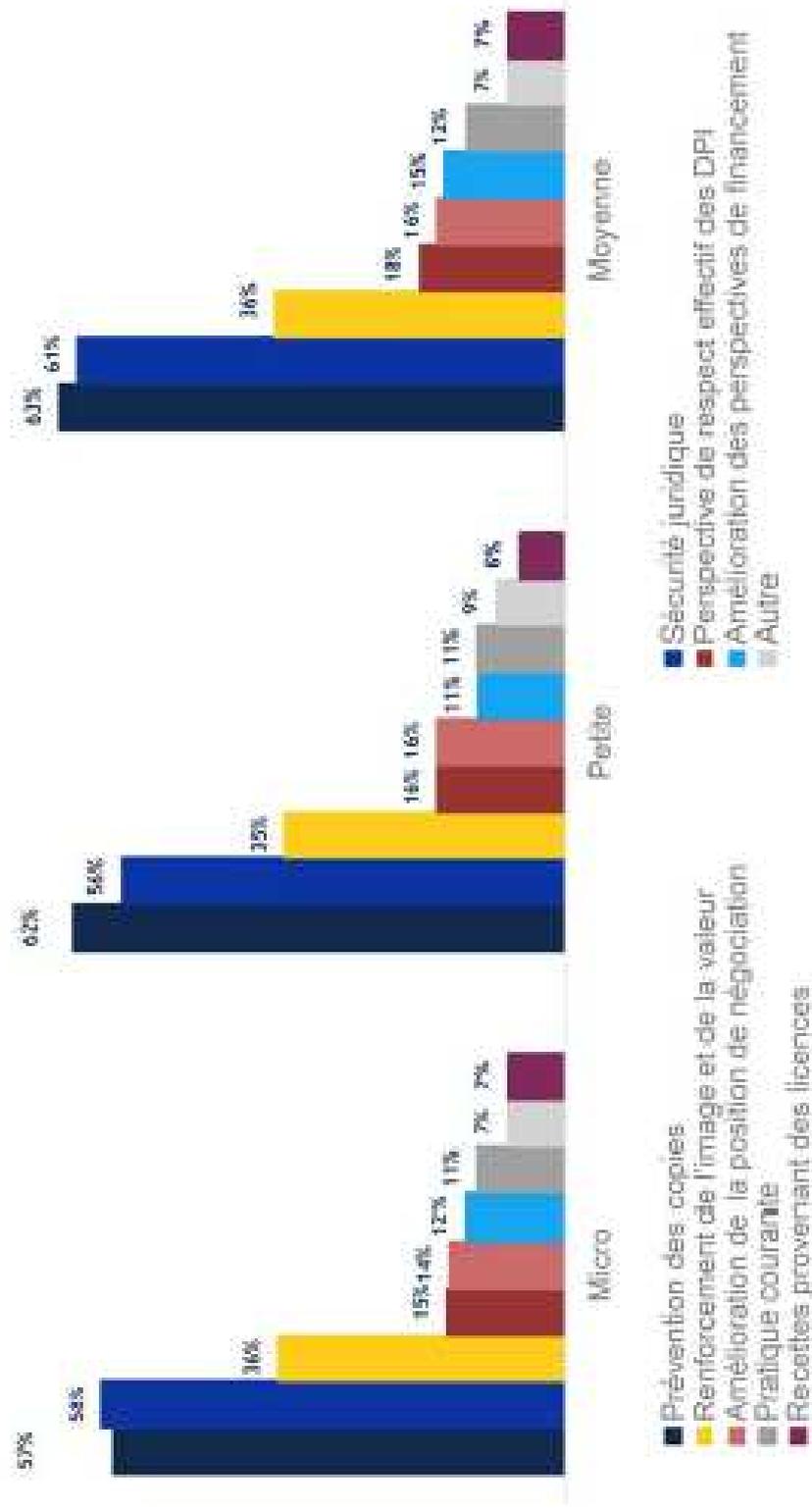
13 résultats trouvés pour votre requête : déposés par DILL, dans la base de données des dessins et modèles français

Affichage :  Vignette 1/1
Trier par :  Date de publication décroissante Résultats par page : 20

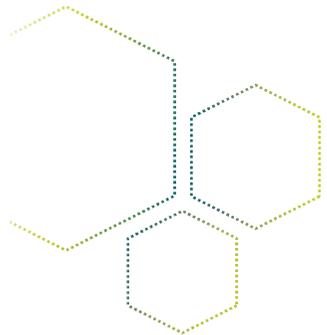
Cliquer sur l'image pour obtenir plus d'informations

			
<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 7</p>	<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 7</p>	<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 7</p>	<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 7</p>
			
<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 7</p>	<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 1</p>	<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 1</p>	<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 1</p>
			
<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 7</p>	<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 1</p>	<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 1</p>	<p>Sous-Classes : 1902 Déposant : DILL Etienne Nb reproductions : 1</p>

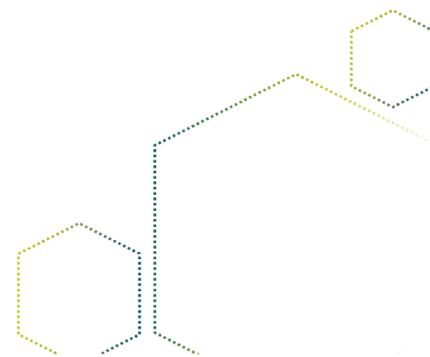
Motifs principaux d'enregistrement des DPI par taille d'entreprise

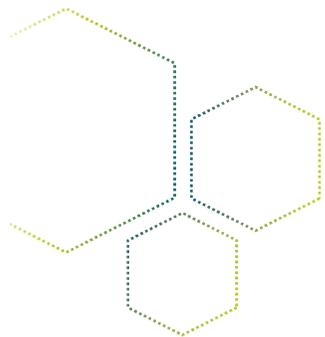


Source : EUIPO



Les préalables PI





Préalable 1

Valider la pertinence du projet

Pourquoi vérifier l'existant ?

- Faites des recherches pour vérifier que vous ne réinventez pas la roue !
- Sources documentaires pertinentes
- Cela vous évitera d'investir du temps et de l'argent pour rien et d'être contrefacteur



Utilité des bases de données...

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

13 N° de publication : **2 758 303**
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : **97 00509**

51 Int Cl⁶ : B 62 B 3/00, A 47 F 10/02, B 43 L 3/00

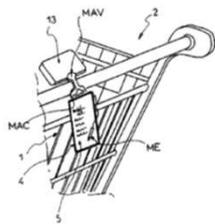
12 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION A1

22 Date de dépôt : 14.01.97.
30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 17.07.98 Bulletin 98/29.
56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.
80 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : BABAZ MICHEL — FR.
72 Inventeur(s) :
73 Titulaire(s) :
74 Mandataire : CABINET GASQUET.

54 SUPPORT POUR LISTE D'ACHATS.
57 Support pour liste d'achats (1) comportant un corps de dispositif (4) destiné à pouvoir être accroché à un chariot de magasin (2) équipé d'un système de consigne (13), caractérisé en ce qu'il comporte des moyens d'accrochage et de verrouillage (MAV) destinés à permettre la libération du chariot (2), l'accrochage dudit dispositif (1), et son verrouillage audit chariot lors de l'utilisation de celui-ci et la restitution automatique du dispositif à l'usage par son déverrouillage lors de la remise en place dudit chariot.



19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication : **2 865 434**
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : **04 00697**

51 Int Cl⁷ : B 43 L 3/00, B 62 B 3/10

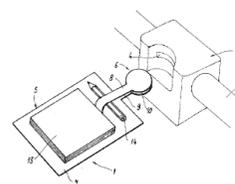
12 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION A1

22 Date de dépôt : 26.01.04.
30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 29.07.05 Bulletin 05/30.
56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.
80 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : NOVA Société à responsabilité limitée — FR.
72 Inventeur(s) : CAUBET JEAN CLAUDE.
73 Titulaire(s) :
74 Mandataire(s) : GERMAIN ET MAUREAU.

54 ACCESSOIRE CONSTITUANT SUPPORT DE LISTE D'ACHATS, ADAPTABLE SUR LES DISPOSITIFS DE CONSIGNE DES CHARIOTS POUR MAGASINS EN LIBRE-SERVICE.
57 L'accessoire (1) est constitué par une tablette (5) munie d'une languette (6) substituée à une pièce ou un jeton de consigne à introduire dans un dispositif de consigne (13) d'un chariot. La tablette (5) comporte, sur l'une de ses faces, une couche de matière adhésive adaptée pour la fixation repositionnable d'un bloc (13) de feuilles de papier constituant listes d'achats. Sur sa face opposée, la tablette (5) comporte des moyens pour la fixation temporaire de l'accessoire (1) sur un support, lorsque cet accessoire n'est pas utilisé sur un chariot, lesdits moyens étant par exemple constitués par une couche aimantée.



19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication : **2 771 908**
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : **97 15481**

51 Int Cl⁶ : A 47 B 19/00, A 47 B 41/00, B 62 B 5/00

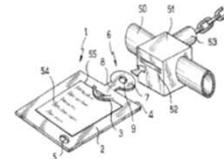
12 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION A1

22 Date de dépôt : 08.12.97.
30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 11.06.99 Bulletin 99/23.
56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.
80 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : PANODIA Société anonyme — FR.
72 Inventeur(s) : VILDART PHILIPPE, GOSSOT OLIVIER et ROCHE ALAIN.
73 Titulaire(s) :
74 Mandataire(s) : PATCO SA.

54 SUPPORT DE DOCUMENT.
57 L'invention concerne un support de document, comportant un ensemble unitaire plat (1), réalisé dans une plaque en matériau souple, comportant une partie principale de sort (2) prolongée par au moins une partie (6) d'accrochage du support de document à une partie d'un chariot de report d'objets.

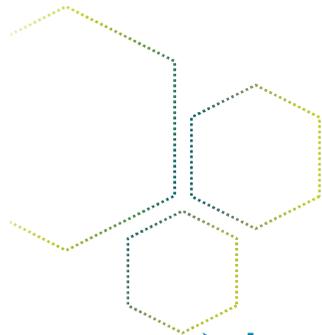


FR 2 758 303 - A1



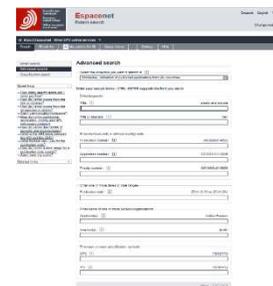
FR 2 865 434 - A1

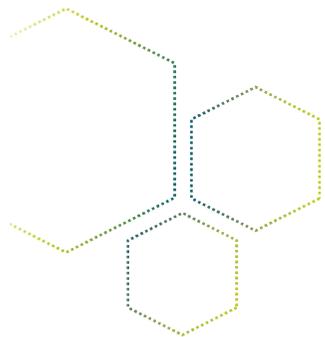




Consulter les Bases de données avant tout dépôt

- Je peux effectuer mes recherches d'antériorités **GRATUITEMENT** notamment dans
Les bases de l'INPI : via www.inpi.fr ; <https://data.inpi.fr/>
La base Espacenet de l'OEB : <https://worldwide.espacenet.com/>
La base Patentscope de l'OMPI www.wipo.int et autres (USPTO, Google patent etc..)
Les bases EUIPO : <https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/home>





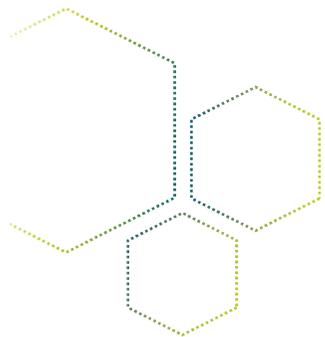
Préalable 2 Préserver le secret

CONFIDENTIEL

Pourquoi mettre l'accent sur la confidentialité ?

- ▶ Apposez la mention **confidentiel** sur les documents sensibles, emails et courriers
- ▶ Faites signer des **accords de confidentialité AVANT** la communication de votre projet (NDA)
- ▶ **Sensibilisez** les salariés et stagiaires (clause dans les contrats de travail/conventions, charte de confidentialité, règlement intérieur)
- ▶ Restez **discrets** (attention à la divulgation)





Préalable 3 Les bons reflexes la traçabilité

Pourquoi créer des preuves de date de ma création ?

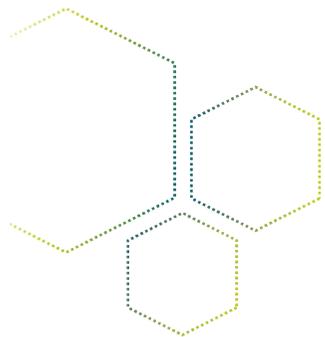
Cela vous permettra de :

- Prouver la **titularité** des créations
- Faciliter les négociations avec les partenaires
- Préparer un éventuel dépôt de brevet

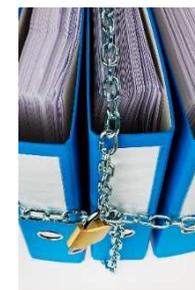
Comment ?

- ▶ Décrivez en détail les éléments de votre projet et déposez-les **auprès de tiers de confiance (notaire, huissiers, enveloppe Soleau..)**
- ▶ Pré-constituez des **preuves de dates de création**





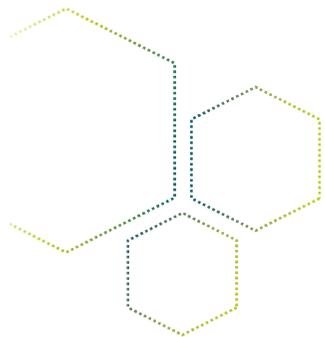
Préalable 4 Contractualiser



Pourquoi contractualiser les échanges?

- ▶ Poser les règles du partenariat pour éviter les mauvaises surprises, anticiper les risques de conflits
- ▶ Réfléchir à ses objectifs, à ceux de ses partenaires
- ▶ Préserver la confidentialité des échanges
- ▶ **Proscrire la tradition orale**





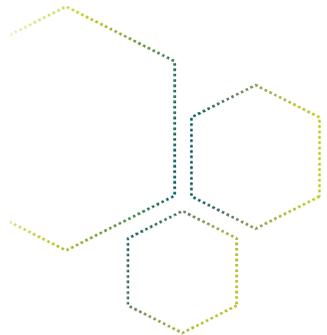
Évaluer l'intérêt d'une protection selon sa création et ses objectifs et choisir le mode de protection

Anticiper...

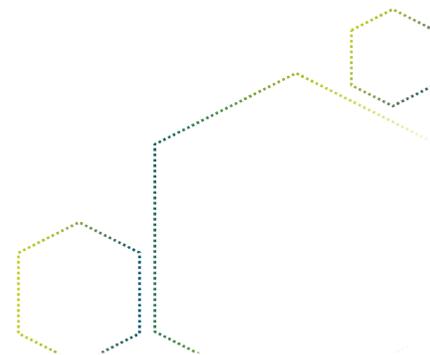
Prendre soin à la rédaction/ préparation des dépôts

Prévoir le budget PI suffisamment tôt...





Trademark
business information
reserved insurance successful legal
intellectual patent corporate right
label branding restrict license property
protection author symbol register
name design brand limit identification registered data protect
commercial international planning licensing
copyright
company marketing law trade mark management
value strategy
advertising certification identity limitation



LES DIFFERENTS TYPE DE MARQUE

Marque verbale

Elle est constituée de chiffres, de lettres, de mots en caractères noirs.

Sélectionner

Exemples

Marque figurative

Elle est constituée d'une combinaison d'éléments verbaux, dessins et couleurs ou d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots.

Sélectionner

Exemples

Marque de couleur

Il s'agit exclusivement d'une couleur ou d'une combinaison de couleurs.

Sélectionner

Exemples

Marque hologramme

Il s'agit d'un vaseau en relief obtenu par un procédé holographique.

Sélectionner

Exemples

Marque de forme

Elle est constituée de la représentation d'une forme de produit ou de son conditionnement en 3D.

Sélectionner

Exemples

Marque sonore

Elle est constituée d'un son ou d'une combinaison de sons.

Sélectionner

Exemples

Marque de position

Elle est caractérisée par la façon spécifique dont elle est placée ou apposée sur le produit.

Sélectionner

Exemples

Marque de motif

Elle est constituée d'un ensemble d'éléments répétés de façon régulière.

Sélectionner

Exemples

Marque de mouvement

Elle est constituée par un mouvement ou changement de position des éléments de la marque.

Sélectionner

Exemples

Marque multimedia

Elle est constituée d'une combinaison d'images et de sons.

Sélectionner

Exemples

Autre

Attention : Cette rubrique est exclusivement réservée aux signes ne correspondant à aucun des types de marque présentés dans le menu.

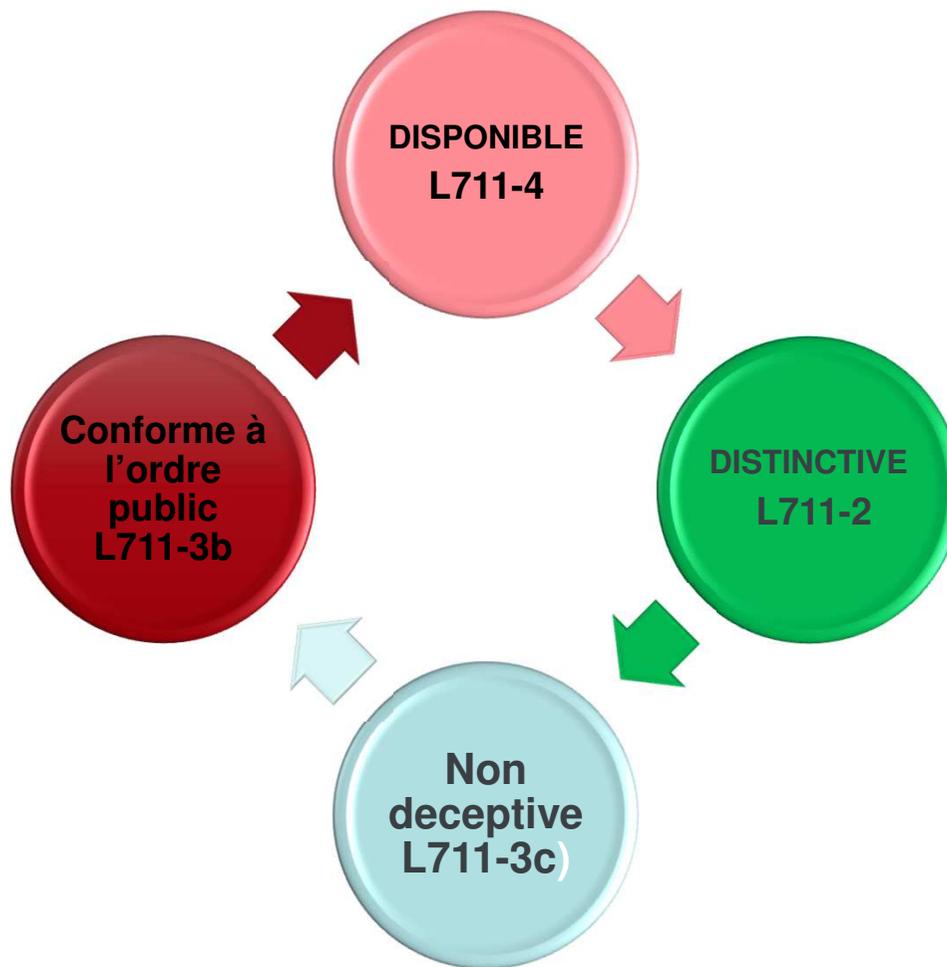
Sélectionner

inpi

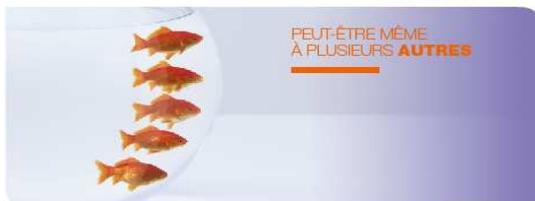


LA MARQUE

CONDITIONS DE VALIDITE, une MARQUE DOIT ETRE



MARQUE DISPONIBLE



☒ doit être DISPONIBLE

ne reproduit ou n'imité pas un signe qui bénéficie d'un droit antérieur, pour des produits ou des services, ou des activités qui seraient identiques ou similaires, tels que : une marque ; une dénomination sociale; une enseigne, un nom commercial, connus sur l'ensemble du territoire national etc...

Il vous faut éviter tout risque de confusion dans l'esprit des clients et des consommateurs

Donc faire des recherches d'antériorités par similitudes!!



MARQUE DISPONIBLE ?

https://data.inpi.fr/recherche_avancee/marques

Recherche avancée

← [Retour à la recherche simple](#)

Entreprises

Marques

Brevets

Dessins & Modèles

Recherche avancée dans la base Marques

Vous pouvez utiliser les troncatures: *, ?, # et les opérateurs ET, OU, SAUF dans la saisie de la requête.

Choisissez la base de données : Marques françaises (FR) Marques européennes (EU) Marques internationales (WO)

Validité de la marque : En vigueur Non en vigueur

Numéro

Exemple : 4205268 ; 018216935 ; 1145434

Rechercher sur un ou plusieurs numéros de marque. L'opérateur par défaut est le OU.

Nom de la marque

Exemple : clair de lune

L'interrogation s'effectue par mot ou groupe de mots.

Type de la marque

Exemple : Figurative

Sélectionner un ou plusieurs types de marque dans la liste.

Statut

Exemple : Demande publiée

Cette recherche est disponible pour les marques FR et EU. Sélectionner un ou plusieurs statuts de marque dans la liste.

CLASSIFICATIONS

Produits & Services

Exemple : 14 - Joaillerie ; bijouterie, pierres précieuses ; ...

Sélectionner une ou plusieurs classes de produits ou services dans la liste (Classification de Nice).

Classification des éléments figuratifs

Exemple : 06.01.02 - Montagnes, paysages de montagne, volcans

Sélectionner dans la liste un ou plusieurs codes décrivant les éléments figuratifs du logo (Classification de Vienne)

inpi



LE CHOIX DES PRODUITS ET DES SERVICES

La Classification internationale de Nice

- 45 classes de produits et de services (34 de produits, 11 de services)
- Bien déterminer les catégories, les produits, les services qui doivent être couverts par la demande de marque



Le principe de spécialité

APERÇU DU CONTENU DE LA 11^{ème} EDITION CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS ET DES SERVICES AUX FINS DE L'ENREGISTREMENT DES MARQUES VERSION 11-2018

Lorsque vous complétez le formulaire CERFA de demande d'enregistrement de marque, vous devez indiquer, dans la rubrique n°5, la liste des produits et/ou services pour lesquels vous souhaitez revendiquer une protection. Lors de l'examen de la marque par l'INPI aux fins de son enregistrement éventuel, cette liste de produits et services fait l'objet d'une attention particulière.

Pour vous aider à l'établir, vous trouverez ci-après, pour chaque classe de la classification internationale des marques, un aperçu des intitulés de produits et services pour lesquels les examinateurs de l'INPI ne formulent pas d'objection.

Le libellé de chaque classe n'est pas obligatoirement à reprendre tel quel et il est conseillé de choisir parmi les produits et services proposés ceux qui vous concernent directement.

Cet aperçu n'est pas non plus exhaustif et vous pouvez, si vous le souhaitez, mentionner d'autres produits et services. Dans ce cas, évitez les termes vagues tels que « services divers ou accessoires », ou en langue étrangère comme « funboard » qui seront considérés comme un libellé irrégulier.

PRODUITS

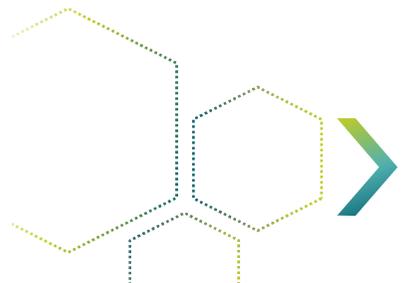
Classe 1 : Produits chimiques destinés à l'industrie et aux sciences ; produits chimiques destinés à la photographie ; produits chimiques destinés à l'agriculture ; produits chimiques destinés à l'horticulture ; produits chimiques destinés à la sylviculture ; matières plastiques à l'état brut ; engrais ; compositions extinctrices ; préparations pour la trempe de métaux ; préparations pour la soudure des métaux ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie ; sel pour conserver, autre que pour les aliments ; réactifs chimiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire ; décolorants à usage industriel.

Classe 2 : Peintures ; vernis ; laques ; produits antirouille ; produits contre la détérioration du bois ; matières tinctoriales ; mordants ; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes ; colorants pour aliments ; encres d'imprimerie ; encres pour la peauserie ; enduits (peintures).

Classe 3 : Lessives ; préparations pour polir ; préparations pour dégraisser ; préparations pour abraser ; savons ; parfums ; huiles essentielles ; cosmétiques ; lotions pour les cheveux ; dentifrices ; dépilatoires ; produits de démaquillage ; rouge à lèvres ; masques de beauté ; produits de rasage ; produits pour la conservation du cuir (cirages) ; crèmes pour le cuir.

Classe 4 : Huiles industrielles ; graisses industrielles ; lubrifiants ; produits pour absorber, arroser et lier la poussière ; combustibles (y compris les essences pour moteurs) ; matières éclairantes ; bougies pour l'éclairage ; mèches pour l'éclairage ; bois de feu ; n°7 d'éclairage.





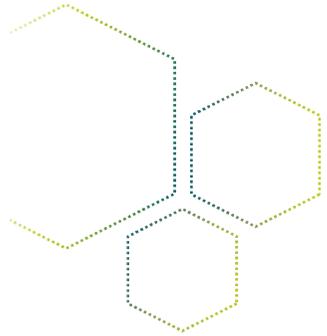
PRINCIPE DE SPÉCIALITÉ

Rien ne s'oppose à ce que des marques identiques coexistent, si elles visent des produits/services différents entre lesquels il n'y a pas de risque de confusion



Images sites officiels des marques Lotus & base marque Inpi





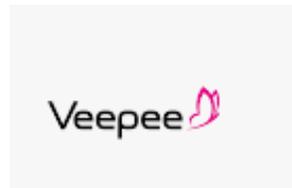
MARQUE DISTINCTIVE

Permettant de déterminer l'origine, l'opérateur

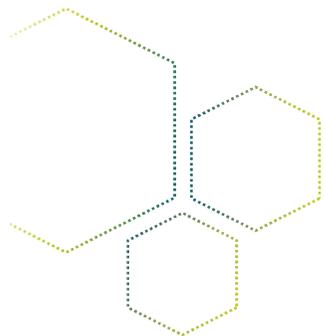
Ne sera pas enregistrée une marque (verbale) correspondant à la désignation usuelle, générique * ou servant à décrire le produit ou le service :

- **Beurre tendre pour du beurre**
- **Grands chocolats pour du chocolat**

Et pour les autres marques ?



* Sens juridique et non marketing



MARQUE REDEVANCES

Dépôt

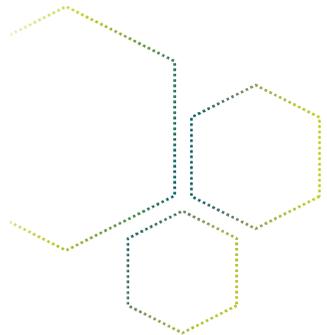
Dépôt pour une classe	190 €
Dépôt pour une classe (marque collective ou marque de garantie)	350 €
Par classe de produits ou de services (au-delà de la première)	40 €

Renouvellement

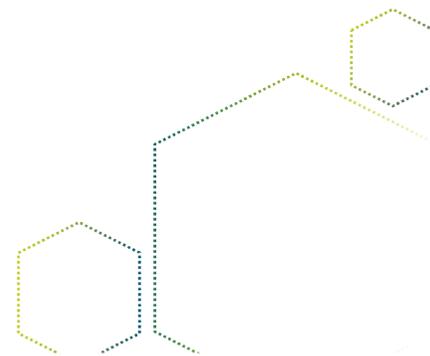
Renouvellement pour une classe	290 €
Renouvellement pour une classe (marque collective ou marque de garantie)	450 €
Par classe de produits ou de services (au-delà de la première)	40 €

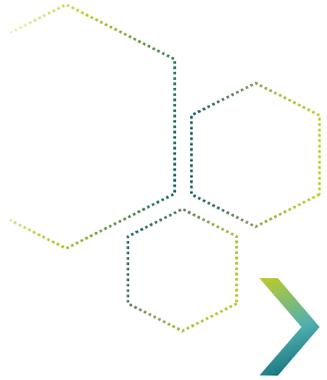
+ Frais / Honoraires de Conseils





FOCUS
DESSINS &
MODELES





DESSINS & MODELES

Le dessin ou modèle (DM) a vocation à protéger l'apparence d'un produit ou d'une partie de produit, caractérisée par ses lignes, ses contours, ses couleurs, sa forme, sa texture ou ses matériaux...

Conditions de validité

- Nouveauté et caractère propre

 **Attention** - pas de recherche d'antériorité effectuée par l'INPI avant la délivrance

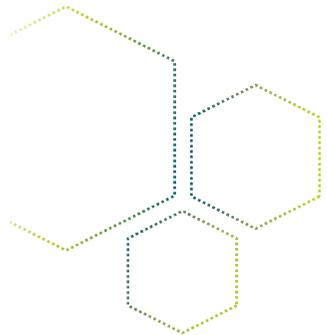
- Exclusions de la protection

Les formes exclusivement imposées par la fonction technique

Les DM contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs

- Délai de délivrance : 3 à 4 mois





FOCUS MODELE
Exemples



DYSON AIRBLADE

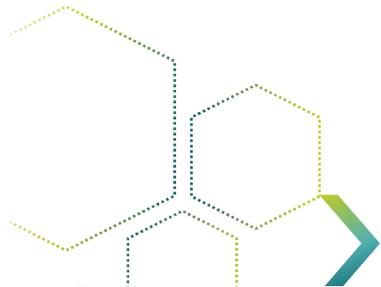


TWIZZ DE NEOLID



BLACKBALL PAR TOULET





DESSINS & MODELES

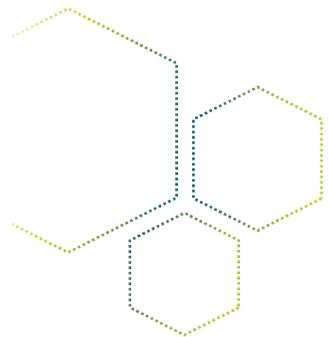
COUTS

+ Frais /
Honoraires de
Conseils

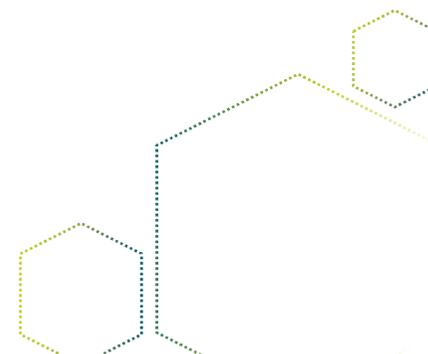
Dépôt	39 €	Ces redevances forfaitaires sont indépendantes du nombre de dessins ou modèles que vous protégez. Elles doivent être payées au moment du dépôt, que votre dépôt soit classique ou simplifié.
	52 € supplémentaires si vous souhaitez directement protéger vos dessins ou modèles pour une période de 10 ans	
Reproductions	23 € par reproduction fournie en noir et blanc	Ces redevances forfaitaires sont indépendantes du nombre de dessins ou modèles que vous protégez. Elles doivent être payées au moment du dépôt, que votre dépôt soit classique ou simplifié.
	47 € par reproduction fournie en couleurs	

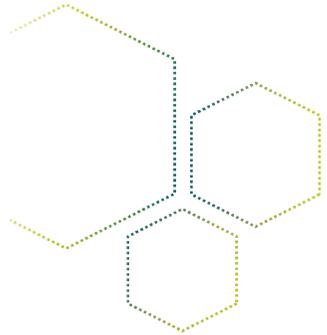
Pour le dépôt sous la forme simplifiée de 100 modèles, illustrés par 100 reproductions en couleurs :		
Dépôt	39 €	Vous ne devez verser que la redevance de 39 €.
Si vous demandez la publication intégrale de votre dépôt (dans les 30 mois qui suivent), vous devrez alors payer :		
Reproductions	47 € x 100 reproductions en couleurs =	4700 €
Si vous demandez la publication partielle de votre dépôt (ex. : 29 dessins ou modèles), vous devrez alors payer :		
Reproductions	47 x 29 reproductions en couleurs =	1363 €





FOCUS BREVETS





Diverses stratégies



Face à une création technique nouvelle, plusieurs possibilités s'offrent à l'entreprise pour sauvegarder son avantage concurrentiel :

- la **divulcation** volontaire
- le **secret**
- le recours à l'enveloppe Soleau (permet seulement de **dater** la création)

- Demande de **certificat d'utilité**
- Demande de **brevet**
(protection maximale de 20 ans)



TITRES PI





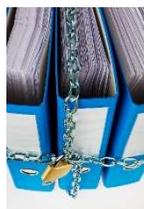
Le savoir-faire

Le “savoir-faire” peut être un complément essentiel du brevet, et parfois même constitue une alternative

Mais pour qu’il ait une réalité économique et juridique, il est nécessaire d’organiser sa « formalisation » et la conservation de son caractère « secret ».

Reflexes:

- ▶ Identifier, formaliser et dater les connaissances substantielles définissant le SF
- ▶ Organiser la confidentialité via des contrats et consignes de secret





QUELQUES QUESTIONS À SE POSER AVANT DE DÉCIDER...

- **QUOI ?** Qu'est ce qui est protégeable par brevet dans mon projet ? Est-ce possible de protéger ? Suis-je « libre » ?

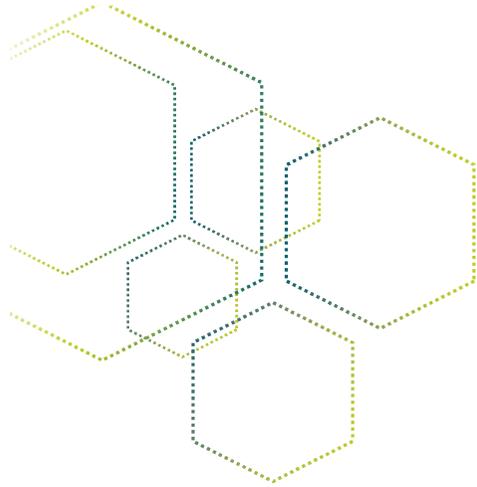
- **POURQUOI ?** Pour moi, quel est l'intérêt de déposer une demande de brevet et vais-je l'intégrer dans ma dynamique de gestion de projet ?

- **COMMENT ?** Que dois je faire pour déposer une demande de brevet en France?

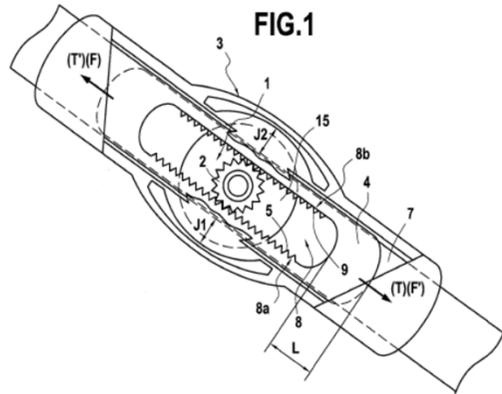
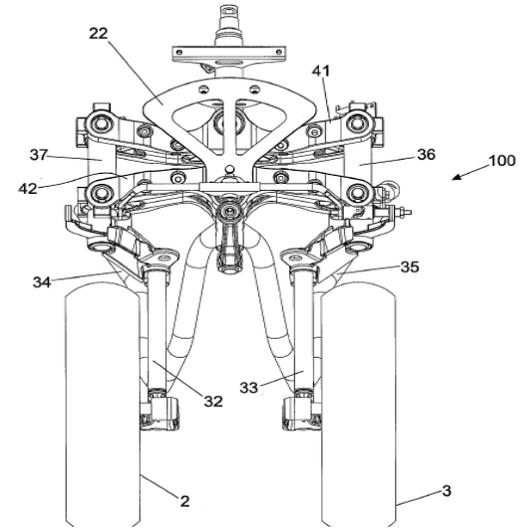
- **QUI ?** Qui sera le ou les titulaires du droit conféré par ce dépôt ? Suis-je seul ou en collaboration ? Et si j'ai des salariés, des stagiaires, des prestataires ?
- **OÙ ?** Quel est mon marché et quelle cohérence dans les extensions de mon brevet à l'étranger ? Quelles sont les voies d'extensions ?

- **COMBIEN ?** Combien ça coute ? Quels sont les acteurs vers qui je peux me tourner ?





Qu'est ce qu'une invention ?



73 03973

pl. 1 - 2

2170781

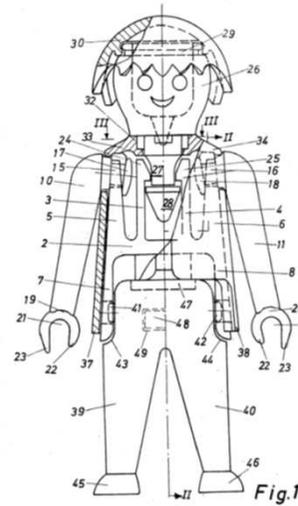
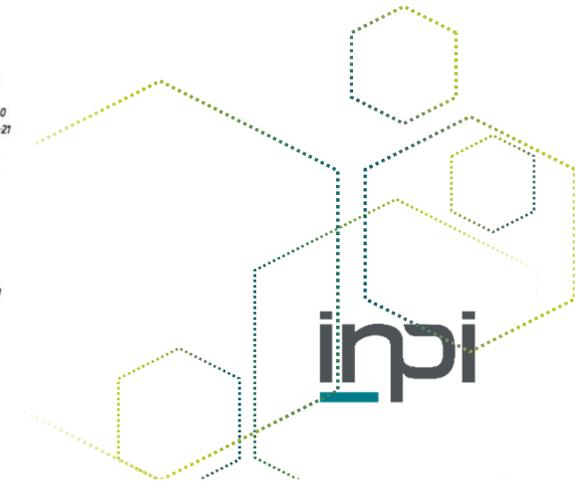


Fig.1





Une invention

Le brevet protège une invention : ensemble de caractéristiques définissant une « *solution technique à un problème technique* »

Produit, dispositif, procédé..

- ➔ L611-10 CPI : « Ne sont pas considérés comme des inventions :
- **Les découvertes, théories scientifiques, méthodes mathématiques**
 - **Les créations esthétiques**
 - **Les plans, principes et méthodes dans l'exercice d'activités intellectuelles, en matière de jeu ou dans le domaine des activités économiques**
 - **Les programmes d'ordinateur en tant que tels**
 - **Les présentations d'informations**
- [...] »

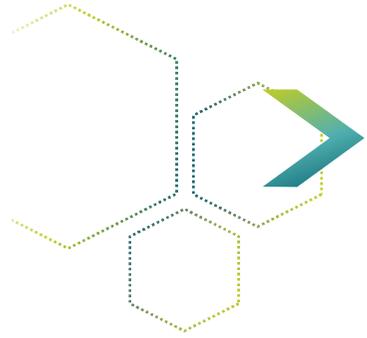




Le droit conféré par un brevet est

- un droit de propriété exclusif sur le territoire d'un état
Notion de territorialité
- pendant une durée limitée (20 ans)
Notion de temps
- moyennant le paiement d'annuités
Notion de maintien en vigueur
- en contrepartie d'une diffusion légale (publication 18 mois après le dépôt)
Notion de diffusion de connaissances techniques





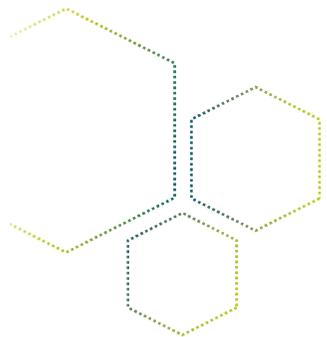
CRITERES DE BREVETABILITE

L611-10 CPI :

Sont brevetables dans tous les domaines technologiques :

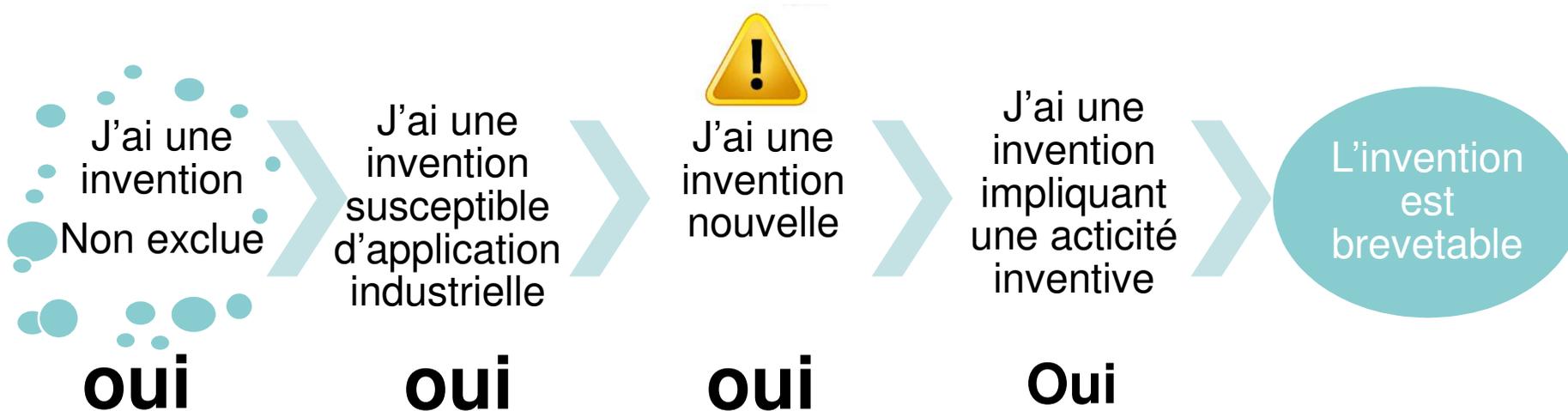
- ⊗ les inventions nouvelles
- ⊗ impliquant une activité inventive
- ⊗ et susceptibles d'application industrielle





CRITERES DE BREVETABILITE

L611-10, L611-11, L611-14, L611-15 CPI



Au 1^{er} « **non** » ⇒ non brevetable



Focus sur le CERTIFICAT D'UTILITÉ

POINTS COMMUNS

COMME UN BREVET :

- ▶ Monopole d'exploitation sur une invention technique
- ▶ Mêmes conditions de validité : *nouveauté, activité inventive, application industrielle*
- ▶ Même formalisme pour la demande
- ▶ Dépôt à l'INPI

DIFFÉRENCE VIGILANCE

À LA DIFFÉRENCE D'UN BREVET :

- ▶ Durée de protection limitée à 10 ans
- ▶ Délivrance **sans** établissement d'un rapport de recherche, **ni** d'examen au fond

AVANTAGE

- ▶ Transformation possible du certificat d'utilité en demande de brevet jusqu'au début des préparatifs techniques de publication
- ▶ Assurer une protection pour des produits dont les cycles de vie sont brefs ou dont la phase de maturité

Réflexions parallèles dès le début d'un projet...

Mon invention est-elle
«brevetable» ?

Répondre aux critères
de brevetabilité

- Invention nouvelle
- Impliquant une activité inventive
- Susceptible d'application industrielle

Suis-je libre
« d'exploiter » mon
invention (en dehors de
la question de la
protéger) ?

- Existence de titres *antérieurs* en vigueur ?
- Vérification de la portée territoriale du ou des titres pertinents antérieurs ?
- Quels objets sont protégés ?
- Sont ils « Valablement » protégés ?
- Ressemblance : à l'identique ou équivalent ?

Protection à l'étranger

Si besoin, il est possible d'étendre la protection à l'étranger dans un délai de priorité d'un an à compter du 1^{er} dépôt

3 voies principalement disponibles

Voies nationales

Voie « européenne » auprès de l'OEB:

www.epo.org



Voie « internationale » ou dite PCT via le bureau international : www.wipo.int



BREVETS

Le coût du dépôt d'un brevet est le même qu'il y ait de 1 à 10 revendications. Il peut cependant faire l'objet d'une réduction dans certains cas.

Le coût d'un dépôt

DÉPÔT DU BREVET OU DU CERTIFICAT D'UTILITÉ	36€	Cette redevance doit être acquittée au moment du dépôt ou, au plus tard, dans un délai d'un mois à compter du dépôt. Elle comprend la première annuité.
RAPPORT DE RECHERCHE (CETTE REDEVANCE DE RAPPORT DE RECHERCHE NE CONCERNE QUE LES DÉPÔTS DE BREVET, LE RAPPORT DE RECHERCHE N'EST PAS ÉTABLI POUR LES CERTIFICATS D'UTILITÉ)	520€	Cette redevance doit être acquittée au moment du dépôt ou, au plus tard, dans un délai d'un mois à compter du dépôt. Attention : depuis le 13 décembre 2008, le rapport de recherche ne peut plus être différé.
DÉLIVRANCE DU BREVET	90€	Cette redevance devra être payée au moment de la délivrance, c'est-à-dire au minimum 24 mois à compter du dépôt.
REVENDEMENT SUPPLÉMENTAIRE	42€	Par revendication, au-delà de la 10e.

A savoir : une réduction de 50 % sur les principales redevances de procédure est accordée :

- aux personnes physiques
- aux PME de moins de 1 000 salariés, dont le capital n'est pas détenu à plus de 25 % par une entité ne remplissant pas ces premières conditions
- aux organismes à but non lucratif (OBNL) du secteur de l'enseignement ou de la recherche.

Les PME et les OBNL doivent en faire la demande dans le délai du paiement de la redevance de dépôt (1 mois au maximum) en joignant une attestation d'appartenance à l'une de ces catégories.

+ Frais / Honoraires de Conseils

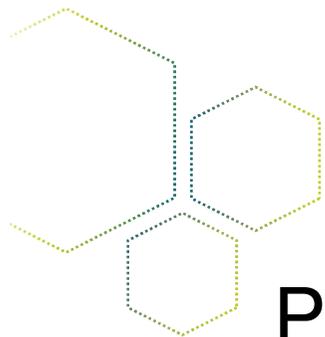
1 ^{ère} annuité	Incluse dans la redevance de dépôt	
de la 2 ^{ème} à la 5 ^{ème} annuité	38 €	Tarif réduit : 19 €
6 ^{ème} annuité	76 €	Tarif réduit : 57 €
7 ^{ème} annuité	96 €	Tarif réduit : 72 €
8 ^{ème} annuité	136 €	
9 ^{ème} annuité	180 €	
10 ^{ème} annuité	220 €	
11 ^{ème} annuité	260 €	
12 ^{ème} annuité	300 €	
13 ^{ème} annuité	350 €	
14 ^{ème} annuité	400 €	
15 ^{ème} annuité	450 €	
16 ^{ème} annuité	510 €	
17 ^{ème} annuité	570 €	
18 ^{ème} annuité	640 €	
19 ^{ème} annuité	720 €	
20 ^{ème} annuité	790 €	





Récap'

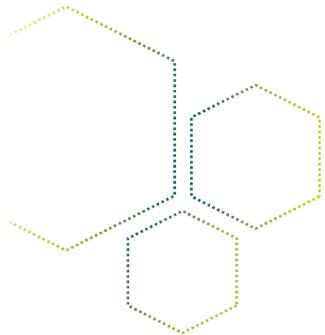
inpi



Pour aller plus loin : sur www.inpi.fr

The screenshot shows the MOOC INPI website interface. At the top, there is a navigation bar with the INPI logo, 'MOOC', and a 'Catalogue' dropdown menu. Below the navigation bar, the page is titled 'Cours'. Under the heading 'Formations disponibles', there are two course cards: 'MOOC Marque' and 'MOOC Brevet'. The 'MOOC Marque' card includes the text: 'Catégorie: Formations disponibles' and 'La marque est un élément distinctif de l'entreprise qu'il faut protéger pour se démarquer de ses...'. The 'MOOC Brevet' card includes the text: 'Catégorie: Formations disponibles' and 'Le brevet protège une invention et renforce la valeur de l'entreprise. Indicateur de performance, il...'. To the right of the course listings, there is a large graphic for a white paper titled 'Livre blanc 24 fiches pratiques pour manager sa PI pour une propriété intellectuelle (PI) au service de votre compétitivité'. The graphic features a colorful hexagonal pattern and the INPI logo. At the bottom right of the white paper graphic, it says '1^{re} Edition - JANVIER 2019'.



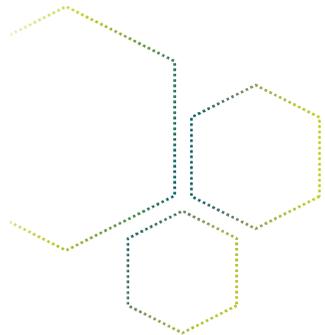


Récapitulatif

- 1 Je **vérifie** en amont où je vais mettre le pied (recherche, veille technologique,...)
- 2 Je **sécurise** mes connaissances (traçabilité)
- 3 Je sécurise mes informations (**confidentialité** interne et externe) et j'ai le réflexe contrat
- 4 J'établis une stratégie de protection et je **budgete** (brevet, marque, DM)

Brevet	Marque	Dessins & Modèles	Droits d'auteur	Secret
Durée : 20 ans (annuités)	Durée : 10 ans renouvelables	Durée : 5 ans renouvelables, 4 fois	Durée : 70 ans / mort auteur	Durée : tant que le secret n'est pas divulgué
Conditions <ul style="list-style-type: none">• Invention.• Nouveauté.• Activité inventive.• Application industrielle	Conditions <ul style="list-style-type: none">• Signe distinctif,• Disponible et• Licite.	Conditions <ul style="list-style-type: none">• Caractère propre• Nouveauté	Conditions Originalité de l'œuvre	Conditions Informations non accessibles

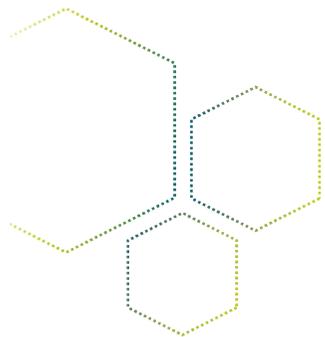




Financement de la PI

Si la propriété intellectuelle s'intègre dans la stratégie globale d'une entreprise, elle s'intègre aussi dans sa stratégie de financement





MERCI !

Stéphane **VERDURE**,
Responsable du Bureau de Toulouse CPI Brevets
CPI Brevets - Mandataire OEB- CPI Marques & Modèles - Conseil
Européen Marques & Modèles
Tel 05 61 21 08 67 verdure@barre-laforge.com



Elsa **OELHOFFEN** & Elodie **VITRAC**
Chargées d'affaires PI
INPI OCCITANIE Toulouse
eoelhoffen@inpi.fr | evitrac@inpi.fr
05 34 63 83 82 | 05 34 63 79 18

